



Conseil Communautaire

Délibération n°042026

Judi 12 février 2026 – 17h00

L'an deux mille vingt-six et le 12 février à 17h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Georges Frêche, commune de Villetelle, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mme Véronique MICHEL, MM. Stéphane DALLE, Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN, M. Jean-Pierre BERTHET, Mme Viviane BONFILS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX, M. Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, M. Michel CRECHET, MM. Noureddine BENIATTOU, Claude REMESY, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET LAPORTE, MM. Patrice SPEZIALE, Joël INGUIMBERT, Mme Julie CROIN, MM. David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Yves PERSON, Mmes Christine MATEO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, Mme Paulette GOUGEON représentée par Jérôme BOISSON, M. Michel GALKA représenté par Stéphane DALLE, Mme Sylvie THOMAS représentée par Viviane BONFILS, Mme Annabelle DALLE représentée par Isabelle AUTIER, Mme Corinne POLERI représentée par Pascal CHABERT, M. Norbert TINEL représenté par Jean-Jacques ESTEBAN et Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB.

Secrétaire de séance : Mme Cécile VASSE.

Objet : Budget Annexe de transport de personnes – Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur Denis Devriendt, Vice-Président délégué aux finances, Monsieur Denis Devriendt, Vice-Président délégué aux finances, invite le conseil à se prononcer sur l'approbation du Budget Primitif du Budget Annexe de transport de personnes de la Communauté d'Agglomération au titre de l'exercice 2026. Il a été élaboré dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), examiné en conseil communautaire du 19 décembre 2025.

L'année 2025 a connu la création de ce nouveau budget annexe, avec une période de montée en charge, en accompagnement de la mise en œuvre progressive de cette nouvelle compétence :

- Démarrage du nouveau marché de service des lignes régulières en juillet 2025,
- Développement d'une billettique spécifique, avec acquisition du matériel à partir d'avril 2025,
- Mise en place d'une régie de recette dédiée à l'encaissement des ventes de tickets des lignes régulières en juin 2025,
- Instauration du versement mobilité au 1^{er} juillet 2025,
- Création du service Blablacar daily (incitation au covoiturage) au 2^o trimestre 2025,
- Mise en œuvre du M'ticket au dernier trimestre 2025.

Pour 2026, ce nouveau budget annexe doit croître, en recettes et en dépenses, afin de porter l'ensemble de ces opérations sur 12 mois, en y ajoutant l'entretien/maintenance lorsque nécessaire (sur le matériel de billettique par exemple). Ce sera aussi l'opportunité d'interroger la mise en œuvre de nouveaux services (la mise en place d'un service de vélo à la demande, la création d'un service d'autopartage sur le territoire, etc.). Enfin, le budget annexe transport devra, à partir de l'année 2026, consacrer 80 000 € par an sur trois ans, pour rembourser le budget principal de l'avance de 240 000 € octroyée en 2025 pour financer l'investissement.

Ainsi, l'ensemble du budget annexe transport pour l'année 2026 présente les grandes masses suivantes en fonctionnement et en investissement :

En Fonctionnement : 2 490 000,00
En Investissement : 133 000,00
TOTAL : 2 623 000,00

Rappelons que ce budget annexe est un service public industriel et commercial, répondant à l'instruction budgétaire et comptable M43 et assujetti à la TVA.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

ADOpte par chapitre le budget primitif 2026 du budget annexe de transport de personnes de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo



POUR EXTRAIT CONFORME

Cécile VASSE
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture le 24/02/26

Publication du 24/02/26

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260224-042026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex